

droit de *l'habeas corpus*, et les principes dont s'inspirent la déclaration des droits et la Grande Charte. N'oublions pas non plus que les principes à la base du christianisme ont également trouvé place dans le droit coutumier anglais et qu'ils sont reproduits dans nos propres lois, depuis 1791. A moins de prendre toutes les mesures propres à sauvegarder nos droits, à moins de jouer notre rôle en vue d'assurer la liberté des mers, grâce à la suprématie navale de la Grande-Bretagne, nous nous exposons à un grave péril lorsque la moitié du monde est armée jusqu'aux dents.

Les principales questions qui se posent actuellement au pays sont celles des réformes parlementaire, constitutionnelle, ministérielle et juridique. A ma connaissance, nous n'avons encore procédé à aucune réforme de nos lois. Nos prisons regorgent de personnes qui ne devraient pas y être. Nous avons beau parler des droits de l'homme, et de tous ces beaux principes, beaucoup de nos jeunes gens ont souffert de notre régime de réglementation. Au fond, la motion part d'un bon principe, mais il reste à voir s'il est possible d'y donner suite. Autrefois, la force créait le droit; mais, surtout dans le monde d'aujourd'hui, la force au service du droit est désirable. Sous le régime de la constitution britannique, les tribunaux sont subordonnés au parlement. C'est d'ailleurs, depuis des temps immémoriaux, l'un des principes fondamentaux à la base de la constitution de la Grande-Bretagne.

En observant ce qui se passe au Canada et à l'extérieur, on a pu constater, au pays l'application de ce principe dans bien des domaines. J'ai toujours soutenu, en cette enceinte, que depuis 1770, le Parlement a sans cesse été considéré comme l'organisme chargé d'autoriser la dépense des deniers publics. C'est le principe voulant que les contribuables ne doivent pas être taxés sans être représentés au Parlement qui a poussé les Etats-Unis d'Amérique, au moins les colonies qui constituaient ce pays au moment de la sécession, à rompre avec la Grande-Bretagne, lorsque les Bostonnais ont jeté le thé dans le port. Depuis lors, les Anglais ont toujours réclamé le contrôle des deniers par le Parlement.

Depuis que les ténèbres sont descendus sur l'Europe, en 1914, nous avons vécu presque trente-cinq années de guerre et d'appréhensions. Les nations sont restées sous le coup de la peur, de la contrainte et de la discipline. La peur est en train de peupler les cimetières. Nous sommes portés à pousser trop loin le souci de l'organisation. Notre siècle a appris à l'ouvrier à se méfier du capitaliste, puis celui-ci, à se méfier de l'ouvrier.

Les Etats-Unis ont la hantise d'une invasion et d'une crise. Le monde vit dans la crainte de la bombe atomique. Chacun redoute quelqu'un ou quelque chose, et la liberté est en voie de disparaître. Ce qu'il nous faut au Canada aujourd'hui, c'est plus de liberté, et moins de lois qui entravent l'individu.

Partout dans le monde aujourd'hui, l'horizon est menaçant. Comme le signalait William Pitt à la Chambre des communes anglaises: "On se réclame du cas de force majeure pour légitimer toutes les violations imaginables de la liberté individuelle. C'est là l'argument des tyrans; c'est aussi le credo des esclaves." Au second verset du premier chapitre de la Genèse, on trouve une description de la situation internationale actuelle:

2. Or la terre était informe et vide; et les ténèbres étaient à la surface de l'abîme.

Voilà exactement où nous en sommes aujourd'hui. Où est la liberté des mers? Je vous dirai que certaines questions sont restées et resteront sans réponse à la Chambre des communes britanniques. Qu'adviendra-t-il de nous sans la liberté des mers? Car cette liberté, fondée sur la suprématie navale de la Grande-Bretagne et sur la liberté de toutes les mers, a constitué pendant près de deux cents ans la véritable doctrine Monroe. Sans cette suprématie, dans quelle situation nous trouverons-nous? Je puis la décrire sans crainte d'être contredit. Il existe en Grande-Bretagne un groupement appelé la "Navy League." Ses membres sont fort actifs et ils savent où se trouve chaque navire. Or où en sommes-nous dans notre pays? Nous n'avons pas aujourd'hui un seul cuirassé en mer. Nous n'avons pas à l'heure actuelle un seul porte-avions ni un destroyer en service. Notre marine de guerre est simplement disparue. Où va le Canada? On n'en discute pas moins le prix des vivres et diverses autres questions analogues. Je puis dire que le pays n'appartient pas à ceux qui représentent leurs commettants dans cette Chambre. Il représente un patrimoine que nous ont légué nos ancêtres, une possession de l'heure présente et un gage de l'avenir. Où ironis-nous si les choses continuent de se passer ainsi?

Moi qui admire beaucoup les Américains, je désire faire quelques brèves observations à leur sujet. Bien qu'ils aient la direction des Nations Unies et que le siège de cet organisme se trouve chez eux, qu'ils n'aillent pas penser que la deuxième organisation qu'ils ont créée à Lake-Success réussira mieux que la première. De telles ligues existent depuis plus d'un siècle. Les honorables députés se rappellent sans doute la Sainte Alliance, dont s'inspira un grand premier ministre britannique, George Canning, pour engager la Grande-Bretagne à se désinté-